

indicateur imprécis de l'orientation que devraient prendre les efforts du gouvernement. Devrions-nous établir une distinction entre, d'une part, la portion de nos échanges qui nécessite véritablement un soutien et des services gouvernementaux et, d'autre part, la portion qui est menée (et qui continuera d'être menée) indépendamment des activités et programmes d'exportation du gouvernement?

Un rapport récent* constate que les maisons de commerce comptent pour 13 % de l'ensemble de nos exportations. Comment peut-on exploiter davantage les compétences de ce secteur en matière de commercialisation des exportations, surtout en ce qui touche les petites et moyennes entreprises de fabrication et de production? Quels rôles le gouvernement et le secteur privé devraient-ils jouer pour mieux faire connaître les capacités et les activités des maisons de commerce?

Il est nécessaire de mieux renseigner les sociétés canadiennes sur l'émergence de nouveaux débouchés et sur l'évolution des politiques commerciales dans les pays où nous faisons affaires. Convient-il de mettre sur pied à l'échelle nationale un système informatisé de renseignements sur les débouchés?

Nous devons aussi nous demander si l'effort privé et le soutien public sont bien équilibrés. Le secteur privé pourrait-il prendre en charge certaines activités de promotion auparavant menées par le gouvernement? En période de restrictions budgétaires, l'entreprise privée devrait-elle absorber une partie des coûts de l'aide publique, peut-être selon la formule des frais pour services rendus?

Dans un certain nombre de pays, la pénétration des marchés dépend de l'établissement de coentreprises avec des sociétés de l'endroit. Nos entreprises devront de plus en plus se tourner vers des partenaires étrangers pour exporter. Quels sont les meilleurs moyens par lesquels le gouvernement peut faciliter les coentreprises entre sociétés canadiennes et étrangères?

Coopération au développement international

Le Canada s'est engagé à porter son aide publique au développement (APD) à 0,6 % de son PNB d'ici 1990 et à 0,7 % d'ici 1995. Bien qu'ils ne constituent que de 2 à 3 % de l'ensemble des dépenses fédérales, ces chiffres représentent des sommes considérables (environ 2 milliards de dollars en 1984). Il nous faudra donc établir clairement où se situe l'APD dans la conception que nous nous faisons de notre bien-être économique et politique, de nos obligations morales et de l'ensemble de notre politique étrangère. Il nous faudra examiner les objectifs, les politiques et les programmes de notre coopération avec le Tiers monde. En recherchant le juste équilibre pour nos programmes à l'étranger, nous devons décider de nos priorités, qu'il s'agisse d'objectifs humanitaires, de l'obtention d'avantages commerciaux, du rôle que nous voulons jouer dans la gestion et le soutien de l'économie mondiale et de l'environnement international, de l'instauration et de la stabilité politique ou de la réalisation de progrès politiques. Les décisions ne seront pas faciles. Les fonds que le Canada peut consacrer à l'étranger sont limités.

Il se pose également des questions sur l'équilibre qui existe entre l'effort privé et le soutien public.

Il nous faudra établir clairement où se situe l'aide au développement dans la conception que nous nous faisons de notre bien-être économique et politique, de nos obligations morales et de l'ensemble de notre politique étrangère.

*Rapport du Groupe de travail sur les maisons de commerce extérieur intitulé *Promotion des exportations canadiennes: l'option des maisons de commerce extérieur.*